



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 54396

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur l'accueil des enfants handicapés dans des structures susceptibles de répondre à leurs besoins. Rien que dans le Finistère, pas moins de 230 d'entre eux sont sur liste d'attente des services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) et des instituts médico-éducatifs (IME). La situation est d'autant plus tendue dans ce département que l'enveloppe dédiée à la création de nouvelles places est passée de 600 000 euros en 2008 à 400 000 cette année, que deux demi-postes d'enseignants dans les IME de Carhaix et de Saint-Martin-des-Champs vont être supprimés à la prochaine rentrée, et qu'un grand nombre d'auxiliaires de vie scolaire ne voient pas leur contrat renouvelé. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage afin que ces 230 enfants bénéficient au plus vite d'un accueil décent dans une structure adaptée.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend, tout en développant des modes d'accompagnement diversifiés, poursuivre l'amélioration des capacités d'accueil sur l'ensemble du territoire pour répondre de façon durable aux besoins. L'effort entrepris ces dernières années est maintenu et même renforcé, puisque le nouveau plan pluriannuel 2008-2012 de création de place en établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées prévoit, concernant les enfants, l'ouverture de 12 000 places à l'horizon 2015 dont 7 200 seront effectivement installées d'ici à 2012. En 2009, a été notifiée au titre des mesures nouvelles de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), une enveloppe de crédits d'un montant de 59,9 millions d'euros pour financer la création de 1 973 places en direction des enfants et adolescents handicapés, dont 1 184 places de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) et 418 en institut médico-éducatif (IME). Ont également été notifiés au titre des mesures d'anticipation pour les années 2010 et 2011, des crédits à hauteur de 66,9 millions d'euros pour la dans le cadre du plan de relance, des crédits à hauteur de 1,7 million d'euros pour la création de 60 places. Sur ces quelque 128 millions d'euros au total, 1,2 million d'euros, est destiné au Finistère. Pour l'ensemble de la Bretagne, l'enveloppe de mesures nouvelles en faveur des enfants handicapés représente 4,7 millions d'euros. S'agissant des moyens en personnels enseignants, un décret et un arrêté publiés en avril et ayant pour objet la coopération entre l'école et le secteur médico-social permettent la mise en place, par convention et en collaboration entre leur établissement médico-social d'accueil et l'école « d'unités d'enseignement » où sont scolarisés les enfants handicapés. Par ailleurs, le Gouvernement entend poursuivre le recrutement d'auxiliaires de vie scolaire ; une solution est mise en place pour ceux dont le contrat ne peut pas être renouvelé, afin de privilégier une solution de continuité dans leur intervention auprès des enfants handicapés qu'ils accompagnent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54396

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Famille et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6854

Réponse publiée le : 8 décembre 2009, page 11749